



Conseil d'établissement
 Séance ordinaire du 22 septembre 2022
 18h30 à 20h30
Procès-verbal

Sont présents		
Poste	La composition	Groupe représenté
1	Madame Dalia Ramy	Représentante des parents
2	Madame Angelina Raimondo	Représentante des parents
3	Madame Amira Beghadi	Représentante des parents
4	Madame Marilyn Gauthier	Représentante des parents
5	Madame Cindy Subaihi	Représentante des parents
6	Monsieur Samir Dadci	Représentant des parents
1	Madame Chantal Saccomani	Technicienne du service de garde
2	Madame Isabelle Boileau	Enseignante
3	Madame Sophie Lespérance	Enseignante
4	Madame Myriam Vincent	Enseignante
5		
6		
Seront également présents à la table du conseil :		
	Madame Nada Haouili	Directrice de l'école
	Madame Caroline Cloutier	Directrice adjointe de l'école
	Madame Nicole Cardinal	Membre de la communauté
Sont absents		
1	Lily Poisson	
2	Danielle Pigeon	
3		

01	La convocation, le quorum et les présences :
	Madame Haouili, directrice de l'école, ouvre la séance à 18h38 après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Mme Haouili passe la parole à la présidente, Mme Ramy

02	L'adoption de l'ordre du jour :	
015-CÉ 22/23 – 02	CONSIDÉRANT	que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;
	CONSIDÉRANT	que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Madame Isabelle Boileau et appuyée par Madame Myriam Vincent, il est résolu à l'unanimité;
		L'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 28 septembre 2021
	D'ADOPTER	En ajoutant deux points dans varia : <ul style="list-style-type: none"> - Parascolaire - Levée de fonds pizza

Durée	No	Sujet	Objet
5 min.	01	<ul style="list-style-type: none"> a) Adoption de l'ouverture de la séance par la présidente (2020-2021) b) Présences – vérifications et quorum 	Adoption Constat
2 min.	02	Adoption de l'ordre du jour	Adoption
10 min.	03	Question(s) du public	
2 min.	04	Adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2022	Adoption
5 min.	05	Suivi(s) au procès-verbal	
2 min.	06	Correspondance	Information(s)
10 min.	07	Les rapports et la reddition de comptes : <ul style="list-style-type: none"> a) Rapport du président; b) Rapport de la direction; c) Rapport du service de garde; 	Information(s)
49 min.	08	Travaux du conseil : <ul style="list-style-type: none"> a) Visionnement capsule : Conseil d'établissement en bref; b) Visionnement capsule : Rôles et responsabilités du CÉ; c) Élection du président, vice-président, secrétaire (mandat d'un an); 	Information Information Élection

		<p>d) Nomination des représentants de la communauté</p> <p>e) Calendrier des séances du Conseil d'établissement;</p> <p>f) Dénonciation du conflit d'intérêt;</p> <p>g) Règles de régie interne 2022-2023;</p> <p>h) Tarif du SDG</p> <p>i) Sorties de nos élèves dans le voisinage;</p> <p>j) Activités intégrées</p> <p>k) Budget annuel de fonctionnement du CÉ;</p> <p>l) COSP</p> <p>m) Éducation à la sexualité</p>	<p>Nomination</p> <p>Consultation</p> <p>Information</p> <p>Approbation</p> <p>Adoption</p> <p>Approbation</p> <p>Approbation</p> <p>Approbation</p> <p>Approbation</p>
5 min.	09	Affaires nouvelles : a)	
2 min.	10	Levée de la séance	Adoption
10 min.	11	Rapport aux membres parents, de la personne déléguée au comité de parents du centre de services scolaire.	

03	Questions du public :
	Pas de question

04	Adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2022 :	
015-CÉ 22/23 - 04	PRÉAMBULE	Madame Dalia Ramy représentante des parents, demande aux membres si les documents remis étaient conformes et si certaines modifications s'imposent.
	CONSIDÉRANT	que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Cindy Subaihi et appuyée par Dalia Ramy il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	Tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022;
		En n'y apportant aucune modification.

05		Suivi(s) au procès-verbal : calendrier
015-CÉ 22/23 - 05	PRÉAMBULE	Madame Nada Haouili, directrice de l'école, explique l'obligation de changer une date au calendrier scolaire 2022-2023;
	CONSIDÉRANT	que la date choisie pour la fin de la 2 ^e étape était trop tardive;
	CONSIDÉRANT	que les dates de la 2 ^e rencontre de parents, par conséquent, étaient trop tard;
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Cindy Subaihi et appuyée par Samir Dadci il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	Le nouveau calendrier scolaire avec date de fin de 2 ^e étape : 10 février 2023 et de devancer la rencontre de parents aux 3 et 4 février 2023.

06		Correspondance :
	Aucune correspondance.	

07		Les rapports et les redditions de comptes :
----	--	---

De la présidente :

07-a)	<p>Rapport de la présidente :</p> <p>Le rapport du conseil d'établissement a été présenté lors de l'assemblée générale du début de l'année. Pas d'autres points à aborder.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité et circulation autour de l'école : parcours scolaire sécurisé avec la police communautaire; - Idée du trottibus (projet souvent porté par l'OPP); - Projet de sensibilisation des enfants envers les parents.
-------	---

Rapport de la directrice : Madame Haouili

Clientèle 2022-2023	<ul style="list-style-type: none"> • 480 élèves à l'école Beau-Séjour • 6 classes adaptées - TSA • 3 classes au préscolaire • 3 classes en première année • 3 classes en deuxième année • 3 classes en troisième année • 3 classes en quatrième année • 3 classes en cinquième année • 4 classes en sixième année dont 2 en anglais intensif
----------------------------	---

Personnel de l'école	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les postes sont pourvus • Il manque une orthopédagogue • Quelques congés de maladie
Fête de la rentrée	<ul style="list-style-type: none"> • Super succès, belles activités • Beaucoup de parents bénévoles
Enseignement des comportements attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Au Sud : 2^e année – Soutien au comportement positif et système d'émulation individuel, classe et école. Enseignement des comportements attendus au niveau comportemental. Ajout de la rentrée progressive • Au Nord : Enseignement des comportements attendus selon les valeurs de l'école
Dépistages et services aux élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Des tests de dépistage pédagogique de la maternelle à la 6^e année ont été réalisés; • Le service d'orthopédagogie va débuter pour les élèves ayant des besoins dès lundi.
Travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de personnel, pas encore débutés
Bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution de chandails • Cross-country
Projet éducatif et PEVR	<ul style="list-style-type: none"> • Dès fin octobre-début novembre
Budget	<ul style="list-style-type: none"> • Levée de fonds

G3 – Rapport du service de garde : Madame Saccomani

	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'augmentation des frais de garde. Augmentation des salaires (nouvelle convention collective), 2 TES planchers, 2 éducateurs plancher. • Nouvelle formule (\$) pour les élèves fréquentant le service sporadiquement
--	---

08	Les travaux du conseil d'établissement :	
08-a)	Visionnement capsule : Conseil d'établissement en bref	
	<p>Visionnement de la capsule Conseil d'établissement en bref, en grand groupe. Capsule créée par le ministère de l'Éducation.</p> <p>https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire</p>	
08-b)	Visionnement capsule : Rôles et responsabilités du CÉ	
	<p>Visionnement de la capsule Rôles et responsabilité du CÉ, en grand groupe. Capsule créée par le ministère de l'Éducation.</p> <p>https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire</p> <p>Mme Ramy conseille à tous les nouveaux membres d'écouter les autres capsules afin d'être au courant des différents mandats et ainsi être informés des responsabilités et pouvoirs attribués au conseil d'établissement d'ici le mois de novembre.</p>	
08-c1)	Choix d'un président :	
015-CÉ 22/23 – 08.c1)	PRÉAMBULE	<p>Mme Haouili explique le rôle et les responsabilités du président du CÉ.</p> <p>Mme Ramy est prête à relever ce défi. Après quelques échanges et l'absence d'une autre candidature, Madame Ramy est désignée comme présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023.</p>
	CONSIDÉRANT	<p>Que l'article 56 de la LIP stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas des membres du personnel du centre de services scolaire;</p>
	EN CONSÉQUENCE	<p>Sur proposition de Myriam Vincent, appuyée par Mme Saccomani, il est résolu que ;</p>
	DE CHOISIR	<p>Madame Ramy comme présidente du conseil d'établissement de l'école Beau-Séjour pour l'année scolaire 2022-2023.</p>
	DE MANDATER	<p>La directrice de l'école, Mme Nada Haouili pour qu'elle informe le centre de services scolaire du nom de la présidence de notre conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023.</p>
08-c2)	Choix d'un vice-président :	
015-CÉ 22/23 – 08.c2)	PRÉAMBULE	<p>Mme Haouili explique le rôle et les responsabilités du président du CÉ.</p> <p>Mme Cindy Soubaihi est prête à relever ce défi.</p>

	CONSIDÉRANT	Que l'article 56 de la LIP stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas des membres du personnel du centre de services scolaire;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Myriam Vincent, appuyée par Mme Chantal Saccomani, il est résolu que ;
	DE DÉSIGNER	Madame Subaihi comme vice-présidente du conseil d'établissement de l'école Beau-Séjour pour l'année scolaire 2022-2023.
08-c3)	Secrétariat :	
015 -CÉ 22/23 – 08.C3)	PRÉAMBULE	La directrice, Mme Haouili suggère aux membres du conseil que la directrice adjointe de l'école, Mme Caroline Cloutier continue à assurer le rôle de secrétaire du CÉ pour l'année scolaire 22-23.
	CONSIDÉRANT	qu'en vertu de ses règles de régie interne, le conseil d'établissement doit désigner un secrétaire pour les séances du conseil d'établissement;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Subaihi, appuyée par Mme Ramy, il est résolu;
	DE DÉSIGNER	Madame Caroline Cloutier comme secrétaire du conseil d'établissement de l'école Beau-Séjour pour l'année scolaire 2022-2023.

08- d)	Nomination des représentants de la communauté	
	Mme Ramy nous présente Madame Cardinal, membre de la communauté voulant se joindre au comité d'établissement. Il est proposé par Madame Sophie Lespérance et appuyé par Madame Boileau que Madame Cardinal se joigne au comité afin de représenter la communauté.	

08-e)	Calendrier des séances du conseil d'établissement :	
015-CÉ 22/23 – 08.e)	PRÉAMBULE	Madame Haouili propose d'établir huit rencontres. Celles-ci auront lieu les jeudis à 18h30. <ul style="list-style-type: none"> • 22 septembre 2022 • 27 octobre 2022 • 8 décembre 2022 • 9 février 2023 • 23 mars 2023 • 27 avril 2023 • 25 mai 2023 • 15 juin 2023

	<p>CONSIDÉRANT Le conseil d'établissement établit les règles de régie interne. Ces règles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire.</p> <p>Le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu des séances et en informer les parents et les membres du personnel de l'école (LIP art 67).</p>
	<p>EN CONSÉQUENCE sur proposition de Monsieur Samir Dadci et appuyée par Madame Angelina Raimondo, il est résolu à l'unanimité;</p>
	<p>D'ÉTABLIR Le calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année 22-23, tel que discuté lors de la rencontre du conseil d'Établissement.</p>
08- f)	Dénonciation du conflit d'intérêt :
	Mme Haouili présente le formulaire de dénonciation du conflit d'intérêt.

08-g)	Règles de régie interne :
015-CÉ 22/23 – 08.g)	<p>PRÉAMBULE Madame Haouili ayant préalablement remis aux membres les règles de régie interne explique les changements proposés aux règles de la régie interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3) Ajouter « membre de la communauté » - Pour tous les points, remplacer le président par la présidence afin d'avoir une écriture inclusive.
	<p>CONSIDÉRANT Que les membres vont prendre le temps de le lire avec les changements</p>
	<p>CONSIDÉRANT Que le conseil d'établissement établit les règles de régie interne (LIP art. 67)</p>
	<p>EN CONSÉQUENCE sur proposition de madame Boileau et appuyée par madame Angelina Raimondo</p>
	<p>D'APPROUVER à l'unanimité Les règles de régie interne avec les changements apportés.</p>

08-h)	Tarif du SDG
015-CÉ 22/23 – 08.h)	<p>PRÉAMBULE Madame Saccomani explique la demande d'augmenter les prix du service de dîneurs de 3\$ à 3,25\$</p>
	<p>CONSIDÉRANT Qu'on engage des éducateurs-planchers aux deux édifices pour assurer la sécurité des élèves;</p>
	<p>CONSIDÉRANT que le service de garde n'a pas le droit de faire de profits;</p>
	<p>CONSIDÉRANT et que nous souhaitons réduire le ration d'élèves par surveillant pour offrir un meilleur service aux élèves.</p>

	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Madame Ramy et appuyée par Madame Amira Beghadi
	D'ADOPTER	la proposition d'augmenter le prix du service de dîneurs à 3,25\$ pour l'année scolaire 22-23.
08-i)	Sorties de nos élèves dans le voisinage :	
015-CÉ 22/23 – 08.i)	PRÉAMBULE	Madame Ramy demande l'approbation des membres du conseil pour que les membres de l'équipe-école puissent sortir dans le voisinage avec les élèves, et ce, tout au long de l'année sans obtenir préalablement l'approbation des parents à chaque fois.
	CONSIDÉRANT	Que dans le cadre de SPE, les enseignants sont appelés à aller au parc à pied, à vélo ou en raquettes.
	CONSIDÉRANT	Que les élèves d'un édifice visitent parfois les élèves de l'autre édifice.
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de madame Boileau et appuyée par madame Angelina Raimondo et, il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	Que les élèves puissent sortir dans le voisinage sans que l'autorisation des parents soit renouvelée pour chaque sortie pour l'année scolaire 22-23.

08-j)	Activités intégrées :	
015-CÉ 22/23 – 08.j)	PRÉAMBULE	Madame Haouili et Madame Ramy explique aux membres du conseil d'établissement les différentes mesures ministérielles et Madame Cloutier a présenté les nouvelles activités intégrées que les enseignants du préscolaire à la 6 ^e année prévoient faire pour la présente année scolaire;
	CONSIDÉRANT	Ces activités sont celles remises en date du 22 septembre 2022. D'autres activités seront présentées aux prochains CÉ.
	CONSIDÉRANT	Le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école (LIP art. 87)
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Madame Ramy et appuyée par Madame Amira Beghadi
	D'APPROUVER	les activités intégrées proposées jusqu'à présent.

08-k)		Budget annuel de fonctionnement du CÉ :	
015-CÉ 22/23 – 08.K)	PRÉAMBULE	Madame Haouili explique aux membres du conseil d'établissement qu'ils possèdent un montant de 375\$ à dépenser pour assurer le bon fonctionnement du conseil.	
	CONSIDÉRANT	Qu'il serait agréable d'avoir du café et des collations à chaque CÉ.	
	CONSIDÉRANT	Que le conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement, voit à son administration et en rend compte à la commission scolaire (LIP art. 66)	
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de madame Cindy Soubaihi et appuyée par madame Angelina Raimondo,	
	D'APPROUVER	Le budget annuel de fonctionnement du CÉ pour l'année 22-23.	
09		Affaires nouvelles :	
		Pas de points	

10-		Levée de la séance :	
015-CÉ 22/23- 11	CONSIDÉRANT	Que le temps de rencontre de deux heures est écoulé;	
	CONSIDÉRANT	Que l'ordre du jour n'est pas épuisé;	
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Madame Boileau et appuyée par madame Marilyn Gauthier, il est résolu à l'unanimité;	
	DE LEVER	L'assemblée de la séance ordinaire à 20h58 et de reporter les points non présentés à la prochaine rencontre.	

11 -		Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents du CSSMB :	
		Madame Ramy informe les membres du CÉ qu'elle a été élue à titre de personne déléguée (parent) du Conseil d'administration du CSSMB. Elle précise que son rôle consiste à représenter Beau-Séjour en tant que déléguée au comité de parents. C'est un moment d'échange entre les délégués des écoles sur les différentes façons de faire. À date il n'y a pas eu de rencontre, donc pas de rapport.	